

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Convocations adressées le 3 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

- *Elections sénatoriales*
 - *Elections d'un délégué et de 3 délégués suppléants*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil vingt et le vendredi dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des loisirs en séance ordinaire à huis clos à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Étaient présents : Mrs Vincent AHÛ, Francis PARENT, Adjoint ;

Mmes Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA

Mrs Bruno BROUSSEAU, Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE, Yves POMMIER

Absents excusés : Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÛ



ELECTIONS PARTIELLES SENATORIALES : Désignation des délégués

Visa Préfecture le :

Mise en place du bureau électoral :

Mme Aline GALLY, Maire, a ouvert la séance.

M. Vincent AHÛ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Yves POMMIER, Francis PARENT, les plus âgés et Mme Séverine GIORZA, M. Mickaël BROUSSEAU, les plus jeunes.

ELECTION DU DELEGUE :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

❖ **Résultat du 1^{er} tour du scrutin :**

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	-
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	<u>10</u>
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<u>0</u>
- Nombre de votes blancs	<u>1</u>
- Nombre de suffrage exprimés :	<u>9</u>
- Majorité absolue :	<u>6</u>

❖ **Ont obtenu :**

- GALLY Aline : 9 voix

- Mme Aline GALLY née le 01/05/1973 à AUXERRE
Adresse : 7 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, à l'élection des suppléants.

❖ **Résultat du 1^{er} tour du scrutin :**

❖ Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	-
❖ Nombre de votants (enveloppes déposées) :	<u>10</u>
❖ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<u>0</u>
❖ Nombre de votes blancs	<u>0</u>
❖ Nombre de suffrage exprimés :	<u>10</u>
❖ Majorité absolue :	<u>6</u>

❖ **Ont obtenu :**

- AHÜ Vincent : 10 voix
- PARENT Francis : 10 voix
- POMMIER Yves : 11 voix

En application de L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrage obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

- M. Yves POMMIER né le 05/07/1948 à VARENNES
Adresse : 65 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Francis PARENT né le 18/02/1953 à AUXERRE
Adresse : 22 rue de la Berdoche – 89144 VARENNES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. AHU Vincent né le 16/05/1972 à AUXERRE
Adresse : 30 Grande Rue – 89144 VARENNES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

**** Réfection du trottoir au niveau de l'entreprise VME** : Le Maire présente le devis de l'entreprise GCTP pour la réfection du trottoir au niveau de l'entreprise VME pour un montant de 7 605.- € HT. Le Maire informe qu'une demande a été faite à ERDF pour déplacer le poteau électrique situé à l'angle de l'entreprise VME et à l'accès au terrain derrière VME. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GCTP.

Préfecture le :

**** Devis panneaux de signalisation** : Le Maire présente le devis de SIGNAUX GIROD concernant les panneaux de signalisation à poser à divers endroits de la commune suite à la réunion de la commission voirie du 16 juin dernier.

La séance a été levée à 19h10.

Varennnes, le 17 juillet 2020

Le Maire,
Aline GALLY